

## 3. Description environnementale et enjeux liés au paysage et au patrimoine

### 3.1. Unités paysagères

La zone d'étude D peut se décomposer en 5 grands ensembles paysagers :

- La chaîne de l'Estaque, la Nerthe, la Côte bleue,
- Le bassin de l'étang de Berre,
- Le golfe de Fos,
- La Crau,
- La Camargue.

#### 3.1.1. La chaîne de l'Estaque, la Nerthe, la côte bleue

La zone d'étude est concernée par 4 sous-unités paysagères : le versant Nord dominant le bassin de l'étang de Berre ; Saint-Pierre et Saint-Julien ; le cap Couronne ; et Ponteau et Lavera.

- **Le versant Nord dominant le bassin de l'étang de Berre**

Le paysage, sauvage, est remarquable avec ses vallons encaissés, la garrigue rase, les indentations et les affleurements spectaculaires de calcaires dolomitiques. L'ancienneté de l'occupation humaine est évoquée par les ruines du château de Gignac et de la chapelle Saint-Michel. Peu de constructions. Des parcelles d'oliviers, des parcours à chèvres modèlent quelques secteurs plus humanisés.

Une zone d'activité s'est implantée au centre, aux abords de la route de Gignac-la-Nerthe. L'autoroute Marseille-Fos et ses échangeurs séparent l'espace naturel de la plaine de Châteauneuf-les-Martigues du couloir de Gignac-la-Nerthe à Septèmes-les-Vallons. Son implantation a remodelé le paysage avec une entaille ouverte dans les versants créant de nouveaux rapports d'échelle, une nouvelle ambiance.

- **Saint-Pierre et Saint-Julien**

La dépression de Saint-Pierre - Saint-Julien correspond à un long fossé tectonique effondré dans l'axe de la Nerthe. Dernier terroir agricole de la commune de Martigues, ce paysage est remarquable avec ses vignes, ses céréales et son maraîchage. Les stries des rigoles de drainage bordées de roseaux accompagnent un parcellaire curieusement souligné à certains endroits par les alignements d'oliviers. La dépression est coupée du littoral par la petite colline des Olives.

D'importants sites archéologiques témoignent de l'ancienneté de l'occupation humaine : la villa romaine à Saint-Julien, le site de l'Ermitage à Saint-Pierre... Une usine de plâtre exploite des gypses. Ce gisement était déjà en exploitation à l'époque romaine.

- **Le cap Couronne**

Les horizontales, le contraste avec les calanques proches de Marseille fondent l'originalité de ce paysage littoral. Les abrupts des crêtes calcaires et les versants collinaires couverts d'une garrigue rase se prolongent en plateaux de molasse boisés de pins d'Alep avec un petit parcellaire de vignes et de pâtures. Ces plateaux s'inclinent doucement vers la mer. Les vallons, encaissés à l'amont dans les calcaires, s'ouvrent vers l'aval au creux des plateaux. Ils forment autant d'anses bordées de petits escarpements roses et jaunes taillés dans les molasses. L'érosion est forte, les escarpements s'effondrent par blocs.

Le plateau plonge sous les eaux par paliers rocheux de faible profondeur, les « ragues ». Ce rivage original, inhospitalier, est très riche pour la flore et la faune marine et constitue un paysage pittoresque exceptionnel sur le littoral des Bouches-du-Rhône. Le rivage rocheux, lapiaz côtier, a été entaillé par l'érosion marine en vasques et cannelures. Ces calcaires ont été jadis mis en exploitation par les romains selon une technique qui a perduré jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle.

Ces carrières littorales antiques ont laissé de nombreuses traces dans le paysage des rives : saignées de détournement des blocs au quadrillage régulier, excavations et aussi pistes de charroi aux ornières profondes vers l'intérieur des terres.

Les activités humaines sont tournées vers la mer : hameaux de pêcheurs (Carro, Couronne) devenus ports de plaisance, cabanons... Villas et campings sont disséminés sous les pinèdes littorales en conservant un certain pittoresque. Les nombreuses pistes accessibles en voiture illustrent le problème de la surfréquentation.

- **Ponteau et Lavera**

Au désert de garrigue et au littoral balnéaire succède un secteur de plaine côtière qui annonce la conurbation industrielle de l'étang de Berre et le complexe de Fos et Port-de-Bouc. La chaîne de la Nerthe s'interrompt au droit de Lavéra, au seuil de la colline de l'Olive qui sépare Saint-Pierre du rivage.

Au Nord, le littoral est un espace industriel gagné sur l'ancien étang de Caronte par remblaiements successifs : des entrepôts et le stockage à sec de bateaux de plaisance occupent les rives Sud du chenal de Caronte. Au Sud-Ouest, le port pétrolier de Lavera, créé en 1922, compose un paysage dantesque dans une atmosphère aux effluves soufrées : bassins du port pétrolier, enchevêtrement des conduites, cylindres des réservoirs de pétrole, sphères de stockage gazeux, tours des raffineries, lignes électriques...

Les cités ouvrières et les usines chimiques s'étagent sur les versants littoraux jusqu'à la dépression de Saint-Pierre. A Ponteau, le littoral est dominé par les cheminées et la masse imposante de la centrale thermique d'où essaiment un réseau dense de lignes THT. Au cœur de cet univers, le fort de Bouc du XVII<sup>ème</sup> siècle apparaît comme un havre dégradé, en promontoire au-dessus de l'eau.

#### 3.1.2. Le bassin de l'étang de Berre

La zone d'étude est concernée par 2 sous-unités paysagères : les collines de Sulauze, de Barabant, de Saint-Blaise, de Saint-Mitre et de Castillon et les étangs ; et le chenal de Caronte, Martigues, La Mède.

- **Les collines de Sulauze, de Barabant, de Saint-Blaise, de Saint-Mitre et de Castillon et les étangs**

Entre l'étang et la Crau, une mosaïque de petits sites contrastés aux paysages singuliers compose un espace de transition. Ces espaces fermés sont vécus comme un monde à part, indépendant de l'étang de Berre. Les collines de Sulauze aux belles pinèdes dominent l'étang et encadrent un terroir viticole remarquable.

A l'Ouest des collines de Saint-Blaise, un chapelet de petits étangs intérieurs se niche dans les cuvettes de molasse et s'égrène jusqu'au littoral de Fos. Ces étangs encaissés témoignent de la diversité des paysages littoraux de l'étang de Berre : anciennes salines, larges roselières et eaux stagnantes, anciens bassins industriels...

La ville d'Istres s'étire au bord de l'étang de l'Olivier. Elle est implantée à l'articulation de l'étang de Berre à l'Est, de la Crau à l'Ouest et des collines de Saint-Blaise et de Saint-Mitre-les-Remparts au Sud. Ces espaces sont en mutation sur leurs franges concernées par les développements urbains d'Istres, de Martigues et de Port-de-Bouc ainsi que par les zones d'activités et les friches industrielles disséminées face à la Crau.



- **Le chenal de Caronte, Martigues, La Mède**

L'étang de Berre communique avec le golfe de Fos par un chenal entre la chaîne de l'Estaque et les collines de Castillon : le chenal de Caronte.

Deux villes se sont implantées à ses deux extrémités :

- Port-de-Bouc contrôle le trafic maritime et égrène usines et habitat social sur la rive Sud du golfe de Fos.
- Martigues, la cité historique, est identitaire des lieux. Posée au point de rencontre de l'étang et du chenal de Caronte, la ville épouse l'étang dont les eaux viennent lécher les façades le long des canaux.

L'urbanisation et les zones d'activités sont continues entre les deux villes au Nord. Au Sud, un couloir industriel relie le port pétrolier de Lavéra, les raffineries de Lavéra et de la Mède.

Le paysage bâti est structuré et hiérarchisé par le remarquable centre ancien de Martigues, les couronnes des ensembles collectifs d'habitat populaire, puis les villas et les pavillons isolés ou en lotissement sur les versants. (cf. les unités de paysage du golfe de Fos et de la chaîne de l'Estaque). Le rivage de la Mède est marqué par le canal du Rove à Martigues limité par une digue en enrochements parallèle à la côte. La chaîne de l'Estaque plonge ici directement dans les eaux de l'étang. Le versant est fortement perçu depuis l'étang. Il a été remodelé en plates-formes où sont implantées des installations pétrochimiques. Des carrières ont entaillé le relief. Le paysage bâti mêle structures métalliques, cheminées et cylindres des réservoirs, habitat diffus.

### 3.1.3. Le golfe de Fos

La zone d'étude est concernée par 5 sous-unités paysagères : la zone industrialo-portuaire ; le site du vieux Fos, les étangs et les salins ; Port-de-Bouc, ville et usines entremêlées ; Port-Saint-Louis-du-Rhône, un paysage en mutation ; et un paysage d'eau et de sable : les Theys et l'embouchure du Rhône.

- **La zone industrialo-portuaire**

Les masses de béton et d'acier des usines disséminées sur l'horizontale du rivage émergent sur les larges étendues de végétation rase et de plans d'eau des étangs, des darses et des canaux. Couleurs froides, odeurs prenantes, peu de bruit. Les hommes sont peu visibles, à l'exception de quelques pêcheurs le long des quais. Les activités semblent cachées : aucun spectacle ni effervescence tels qu'on les imagine dans un port. Le paysage paraît inachevé : se confondent et s'interpénètrent les usines et les marques d'un passé récent, celui des mas et des cabanons en sursis, des sansouires et des marais où les flamants côtoient encore réservoirs et hangars... Les usines barrent l'horizon et paraissent faussement ramassées, concentrées. L'immensité du site sans relief, l'absence de repère, ne laissent pas d'appréciation possible de la taille des constructions ni des distances.

- **Le site du vieux Fos, les étangs et les salins**

Ce paysage "relique" d'avant l'industrialisation se découvre depuis la route côtière et les collines de Castillon. La vue offre une succession de plans contrastés, avec la plage, le canal, les salins et l'étang de l'Estomac, dominés par le rocher de Fos, les ruines du château et le vieux village. Les versants collinaires de garrigue piquetée de bosquets de pins ferment l'horizon au Nord-Est.

- **Port-de-Bouc, ville et usines entremêlées**

Au-delà des salins, la ville de Port-de-Bouc occupe la presqu'île qui referme le golfe à l'Est. La masse rouge sombre et les cheminées de l'ancienne usine Lafarge forment l'avant-scène de la ville. Le paysage bâti, hétérogène, combine les longues barres de collectifs, les supermarchés, les parcs de stationnement et un pavillonnaire dense sur les versants des collines de Castillon. Vers Caronte, les masses sombres des usines sont le signal de la zone portuaire.

- **Port-Saint-Louis-du-Rhône, un paysage en mutation**

La ville, serrée entre le Rhône et les marais, s'échappe aujourd'hui vers le Nord, déconnectée du fleuve et du Port. Elle apparaît progressivement dans le lointain, tel un îlot du bout du monde après la traversée d'un secteur qui hésite entre espace naturel et industries, mêlant salins, marais, voies ferrées, darses et structures arachnéennes des usines. A l'Est, les hangars et les dépôts ont conquis peu à peu le vaste secteur de Mallebarge aux dépens des sansouires, des manades et des touffes de tamaris. Vers le Sud, la ville se dilue en hameaux de cabanes pittoresques le long des canaux et sur les theys entre mer et marais.

- **Un paysage d'eau et de sable : les Theys et l'embouchure du Rhône**

Poussée par les eaux du Rhône et les courants, une langue de sable, aux dunes piquetées de tamaris s'avance rectiligne vers le cœur du golfe. Les sédiments apportés par le Rhône forment au Sud-Ouest des immensités mouvantes où les sables et les eaux sont imbriqués, espaces ouverts aux vagues sous un ciel immense.

La masse sombre des usines, les flammes des torchères et les fumées se découpent sur le ciel de manière incongrue à l'horizon. Les sables enserrent la mer qui se fond dans les terres : la Camargue s'annonce ici avec son paysage de sables, de sansouires et d'eau.

### 3.1.4. La Crau

La zone d'étude est concernée par 1 sous-unité paysagère : la Crau sèche ou coussoul.

- **La Crau sèche ou coussoul**

Le paysage de steppe caillouteuse est ouvert, infini. Le pacage des moutons entretient une flore particulière à laquelle est associée une faune remarquable : les écosystèmes sont spécifiquement liés au pastoralisme.

De cette vaste étendue ne se détachent que les constructions des bergeries et des puits. Les drailles ont imprimé au sol le témoignage d'une activité pastorale ancestrale.

### 3.1.5. La Camargue

La zone d'étude est concernée par 2 sous-unités paysagères : le rivage marin et le paysage des salins.

- **Le rivage marin**

Le rivage et son arrière-plan de cordons dunaires est interrompu au Nord par la digue à la mer. Le rivage pénètre en profondeur vers le domaine de la Palissade et les dunes de Beauduc et il se réduit en Petite Camargue.

La frange littorale est mouvante : les dunes demandent à être fixées par de la végétation ou des ganivelles. Ouvert aux vagues entre terre et ciel, ce milieu est bruyant : le ressac se marie aux cris et aux gémissements des goélands et des sternes.

- **Le paysage des salins**

Le sel commande tout ici : le milieu naturel est spécifique avec des espèces adaptées à la salinité des sols, les structures du paysage modelées par les hommes ont tiré profit de cette caractéristique. Les salins se combinent ainsi avec les dunes et les plages. Les villages de paludiers : Salin de Giraud, Salin de Badon, Tourvieille, Bras de Fer... ont été créés pour les besoins de l'exploitation.

Le paysage est structuré par la trame régulière des digues qui bordent les tables saunantes où le sel se concentre, miroirs d'eau colorés du bleu au rose tendre et au pourpre. Martelières et canaux régulent les écoulements. Îlots, radeaux et montilles se découvrent à peine et abritent une riche avifaune. Les cônes immaculés des camelles, montagnes de sel entourées du ballet incessant des camions et des pelles mécaniques émergent et se distinguent de loin.

On se protège de la mer : les endigages, les épis et les enrochements tentent de freiner la régression du littoral. Les phares éloignent les navires de l'échouage. L'Espiguette, la Gacholle, Beauduc, Faraman sont autant de repères dans ce paysage d'horizontales.

Synthèse des enjeux relatifs au paysage	
<b>Synthèse</b>	Le paysage de la zone d'étude D est composé de 5 ensembles paysagers : la chaîne de l'Estaque, la Nerthe, la Côte bleue ; le bassin de l'étang de Berre ; le golfe de Fos ; la Crau ; et la Camargue. Ces paysages se caractérisent par la juxtaposition de secteurs à très forte naturalité avec des zones très anthropisées.
<b>Niveau d'enjeu</b>	Enjeux forts notamment au niveau de la côte avec des paysages emblématiques de ce territoire
<b>Sensibilité vis-à-vis du projet</b>	<b>La sensibilité paysagère est faible pour les lignes électriques et la chambre d'atterrissage qui seront souterraines.</b> <b>Le poste sera implanté loin de la côte et dans la mesure du possible dans un secteur peu perceptible depuis les axes de découverte du paysage et loin des sites d'intérêt.</b> <b>De plus, chaque création de poste fait l'objet d'un aménagement paysager.</b>

Légende :

Enjeux/sensibilités Négligeables à faibles	Enjeux/sensibilités Modéré(e) s	Enjeux/sensibilités Fort(e) s
---	------------------------------------	----------------------------------

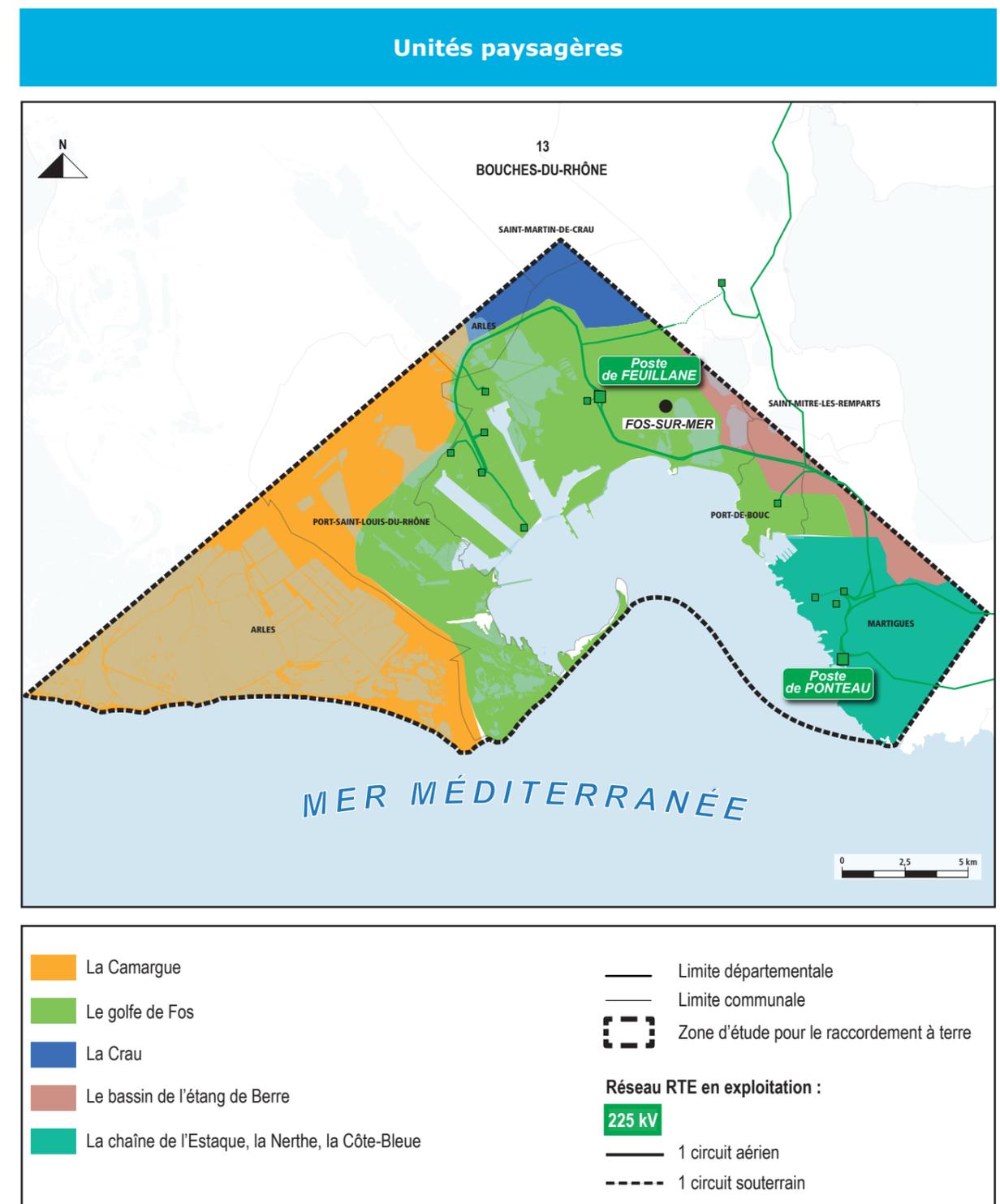


Figure 191 : Unités paysagères de la zone d'étude D

## 3.2. Patrimoine

### 3.2.1. Monuments historiques inscrits et classés

La zone d'étude D comprend :

- **9 monuments historiques (8 inscrits et 1 classé).**

Un monument historique est un édifice, un espace, qui a été classé ou inscrit afin de le protéger, du fait de son intérêt historique ou artistique.

À ce titre le patrimoine protégé au titre des monuments historiques comprend aujourd'hui de multiples domaines comme le patrimoine domestique, religieux ou encore industriel. Son champ temporel s'étend de la période préhistorique au XX<sup>ème</sup> siècle.

La législation distingue deux types de protection : les classés et les inscrits.

- les monuments historiques classés sont « des immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public ». C'est le plus haut niveau de protection ;
- les monuments historiques inscrits sont « des immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat au titre des monuments historiques, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation ».

### 3.2.2. Sites patrimoniaux remarquables

Les sites patrimoniaux remarquables remplacent les secteurs sauvegardés, zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), ainsi que les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP). C'est une servitude d'utilité publique ayant pour objet de « promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces ».

La zone d'étude D ne comprend **aucun Site Patrimonial Remarquable**.

**La zone d'étude ne comprend pas de sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.**

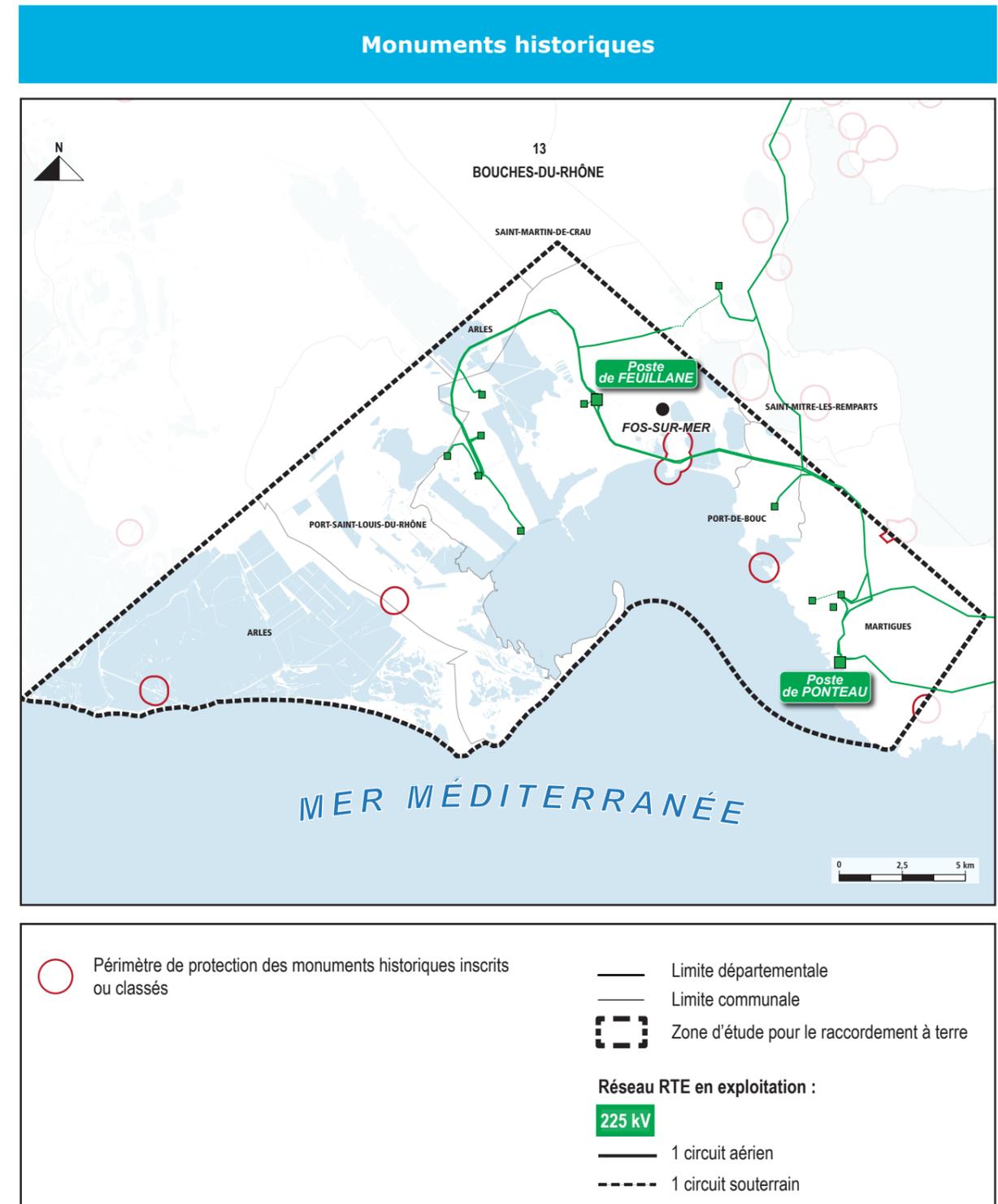


Figure 192 : Monuments historiques de la zone d'étude D

### 3.2.3. Sites inscrits et classés

La zone d'étude D comprend :

• **2 sites inscrits**

Nom du site	Date de l'arrêté	Commune de localisation
Ensemble formé par la Camargue	15/10/1963	Arles, Port-Saint-Louis-du-Rhône
Abords du champ de fouilles de Saint-Blaise à Saint-Mitre-les-Remparts	08/06/1967	Saint-Mitre-les-Remparts

• **1 site classé**

Nom du site	Procédure	Date de l'arrêté	Commune de localisation
Saint Blaise et ses Étangs	Décret	28/02/2020	Saint-Mitre-les-Remparts, de Port-de-Bouc

Nota : les sites inscrit et classé de Saint-Blaise se superpose.

La loi du 2 mai 1930, désormais codifiée (Articles L.341-1 à 342-22 du Code de l'Environnement), prévoit que les monuments naturels ou les sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque présentant un intérêt général peuvent être protégés.

Elle énonce deux niveaux de protection :

- l'inscription est la reconnaissance de l'intérêt d'un site dont l'évolution demande une vigilance toute particulière. C'est un premier niveau de protection pouvant conduire à un classement ;
- le classement est une protection très forte destinée à conserver les sites d'une valeur patrimoniale exceptionnelle ou remarquable.

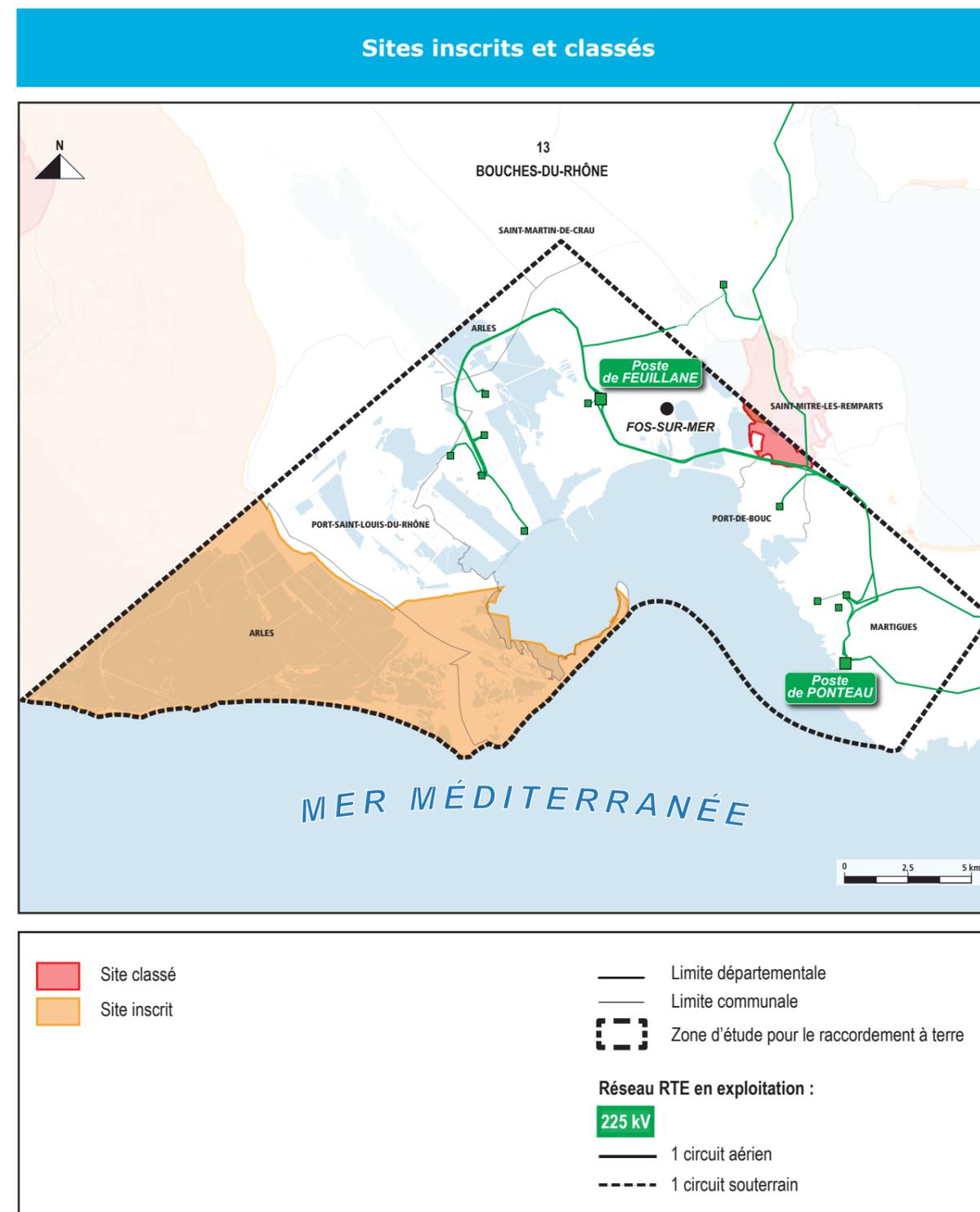


Figure 193 : Sites inscrits et classés de la zone d'étude D



### 3.2.4. Patrimoine archéologique

Les zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA) sont des zones dans lesquelles les travaux d'aménagement soumis à autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir) et les zones d'aménagement concertées (ZAC) de moins de trois hectares peuvent faire l'objet de prescriptions d'archéologie préventive.

**Aucune Zone de Présomption de Prescription Archéologique** (ZPPA) n'est recensée au niveau de la zone d'étude D. Néanmoins compte tenu de la richesse du passé historique de la région, la présence de vestiges archéologiques est possible sur terre (champ de fouilles de Saint-Blaise), mais également de l'archéologie sous-marine. En effet, le golfe de Fos abrite les vestiges du port romain (Fossis Marianis) installé au débouché du canal de Marius, creusé en 102 av. J.-C. pour contourner l'embouchure du Rhône. Principale porte d'accès entre le monde méditerranéen et le nord de l'empire, cet avant-port d'Arles a disparu à la fin de l'antiquité. Les principaux vestiges se situent de part et d'autre du port actuel de Fos : Anse Saint-Gervais, et secteur de la Marronède.

Synthèse des enjeux relatifs au patrimoine	
<b>Synthèse</b>	La zone d'étude D comprend le vaste site inscrit de la Camargue ainsi que quelques monuments historiques. Le secteur peut receler des vestiges archéologiques tant sur terre que dans la mer.
<b>Niveau d'enjeu</b>	Fort
<b>Sensibilité vis-à-vis du projet</b>	<b>La sensibilité vis-à-vis du projet est limitée puisque la ligne sera souterraine et la chambre d'atterrissage enterrée. Le poste sera implanté préférentiellement de façon à ne pas générer de co-visibilité avec un site ou monument. La présence potentielle de vestiges archéologiques sera une donnée appréhendée lors de la définition plus précise du projet.</b>

Légende :

Enjeux/sensibilités Négligeables à faibles	Enjeux/sensibilités Modéré(e) s	Enjeux/sensibilités Fort(e) s
---	------------------------------------	----------------------------------